

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 16 mai 2024

Séance du : 16/05/2024

Date de convocation : 26/04/2024

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Présents ou représentés : 18

Absents ou excusés : 13

Seuil de la majorité absolue : 10

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.05.693

Objet : Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 : présentation du bilan d'activité 2023 et définition de l'ordre du jour

Le 16 mai 2024 à 10h00 s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (17 membres)

Madame Julie ALBOUY (pouvoir à Madame Emilienne POUMIROL), Messieurs Jean-Marc BERGIA, Daniel CALAS, Mesdames Catherine CAMBEFORT (pouvoir à Monsieur Jean-Marc BERGIA) Martine CROQUETTE (pouvoir à Monsieur Serge DEUILHE), Messieurs Serge DEUILHE, André DURAND, Patrick LEFEBVRE, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Lauriane MASELLA, Monsieur Jacques OBERTI, Madame Emilienne POUMIROL, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Florence SIORAT, Maryse VEZAT-BARONIA et Annie VIEU (pouvoir à Madame Florence SIORAT).

EXCUSES : (13 membres)

Messieurs Jérôme BOUTELOUP, Victor DENOUVION, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Laurent FOREST, Loïc GOJARD, Olivier GUERRA, Madame Isabelle HARDY, Messieurs Jérôme LAFFON, Didier LAFFONT, Patrice LAGORCE, Philippe PETIT, Madame Véronique VOLTO et Monsieur Lionel WELTER.

1. Synthèse du bilan d'activités 2023

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de l'agence, le conseil d'administration doit délibérer sur le rapport d'activité de l'agence, présenté par le Président.

Le rapport d'activité sera adressé dans sa version papier à tous les adhérents et distribué lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024.

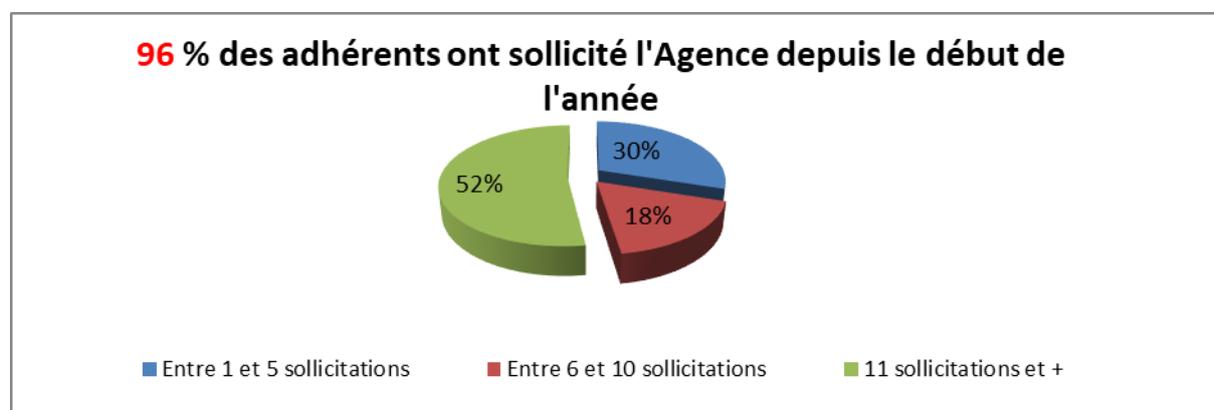
1.1. Bilan chiffré

Les sollicitations des adhérents sont quasi stables : 11 776 saisines en 2023 pour 11 890 en 2022.

En réponse à celles-ci, les services de l'agence ont rendu 21 258 prestations contre 19 907 en 2022, soit + 6,78 %.

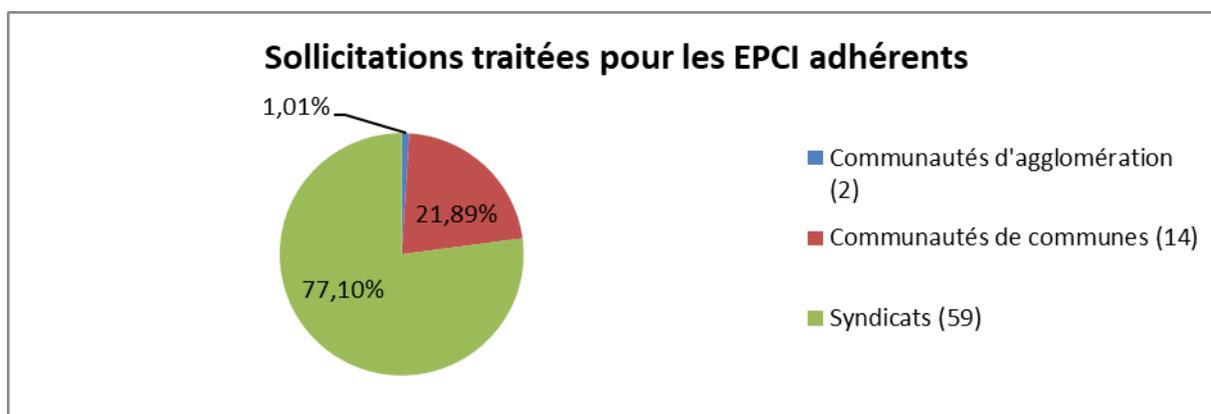
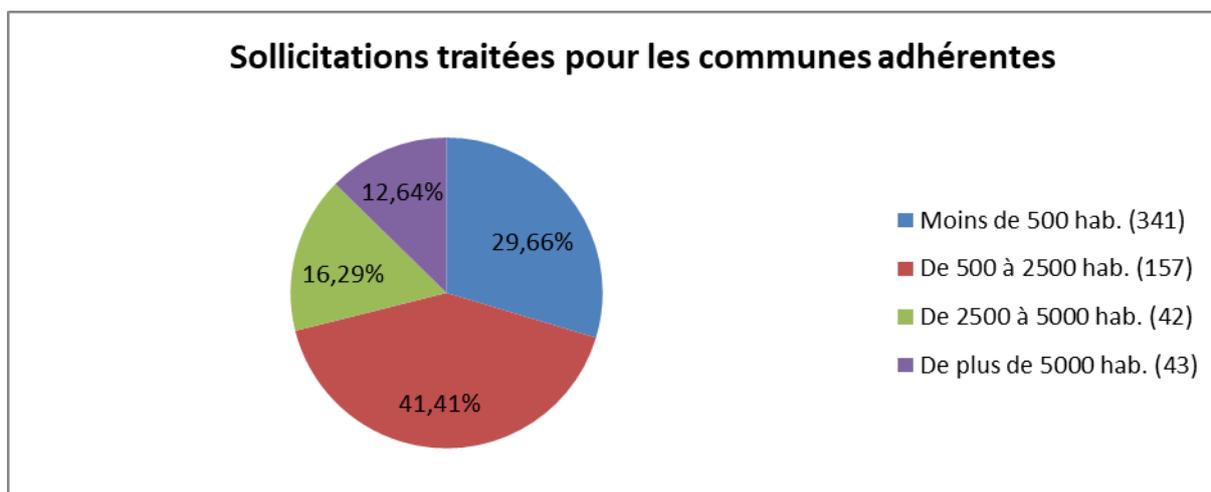
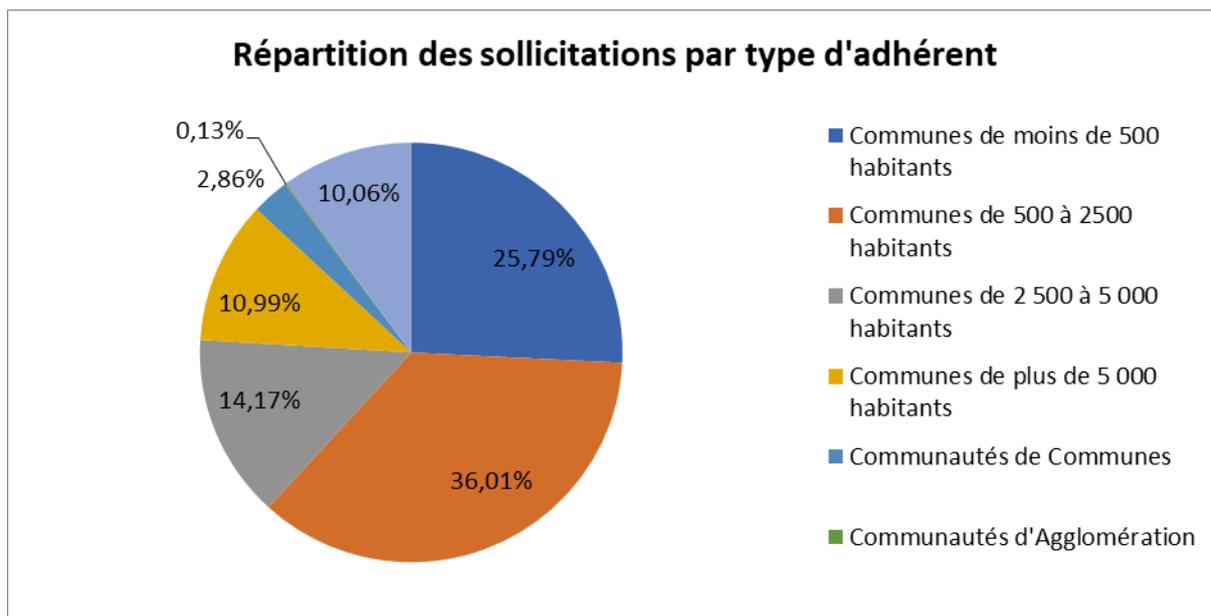
Parmi les prestations les plus nombreuses, on citera les échanges téléphoniques (6 468), les mails (2 910), et les réunions (970), la plupart organisées sur les territoires ou en visio conférence. L'ensemble de ces prestations démontre le souhait de l'agence de favoriser la proximité avec ses adhérents.

Comme en 2022, la quasi-totalité des adhérents, 96 %, ont eu recours aux experts de HGI-ATD. Seuls 22 adhérents sur 662 n'ont jamais sollicité l'agence, alors que plus de la moitié d'entre eux ont effectué au moins 11 sollicitations pour leur collectivité.

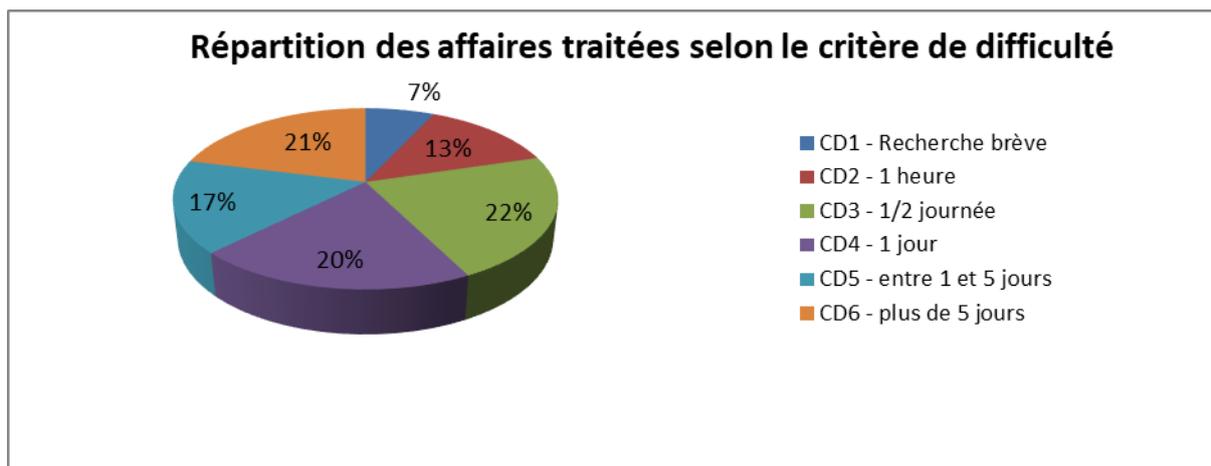


Sans surprise, les communes de petite et moyenne taille, jusqu'à 5 000 habitants, moins dotées en ingénierie, sont celles qui saisissent le plus l'agence (87,36 %), et principalement celles qui comptent jusqu'à 2 500 habitants (71,07 %).

Pour les structures intercommunales, les syndicats (77,10 %) et les communautés de communes (21,89 %) se répartissent la majorité des demandes.



L'exercice des mandats locaux requiert de plus en plus de technicité et d'expertise. Les statistiques liées à la complexité des affaires traitées illustrent parfaitement ce constat puisque 37,48 % des affaires nécessitent entre 1 et plus de 5 jours de travail, soit une hausse de plus de 5 % par rapport à 2022.



1.2. Activité des services

L'assistance juridique avec 1 963 prestations a essentiellement porté sur la gestion des biens, la commande publique, avec un fort accompagnement à la passation des marchés, les pouvoirs de police, la gestion des services publics et le statut de l'élu, qui constitue la thématique montante de cette année 2023.

A noter également les adhésions de 280 collectivités à la nouvelle prestation de **référént déontologue des élus locaux** mise en place par l'agence en juin 2023.

Les prestations du service **urbanisme** ont significativement augmenté : 2 153 contre 1 821 en 2022. Elles concernent principalement l'urbanisme réglementaire, notamment le financement des équipements publics par les participations d'urbanisme et le contentieux.

Le **service financier** a réalisé pas moins de 79 analyses financières, prospectives pour la majorité, mais aussi des études spécifiques liées aux dotations : estimations de la DGF ou relatives à la « dotation inflation ». Le conseil financier a eu trait cette année notamment à la tarification et aux impayés des cantines et des loyers, à la prise en compte comptable et fiscale de l'installation de panneaux photovoltaïques, et au niveau intercommunal, aux attributions de compensation et à la CLECT.

Le **service études territoriales** a mené 21 études de stratégie territoriale et, en particulier, la réalisation des études pour l'évolution des SCoT du Nord Toulousain, du Pays Sud Toulousain et du Pays Lauragais. Ce fut également le démarrage des études pour l'évaluation du SCoT du Pays Comminges Pyrénées. Cette assistance poussée pour les études SCoT mobilise, chaque année, au moins la moitié de l'équipe et concerne les territoires de 471 communes haut-garonnaises. Au-delà, le service a accompagné plusieurs communes et structures intercommunales dans la détermination de leurs besoins futurs en équipements scolaires et de la petite enfance, un projet de territoire à horizon 2030, ainsi qu'un diagnostic d'un Plan local de l'habitat, et un schéma d'aménagement d'une station de montagne.

L'observatoire territorial a réalisé 1 489 cartographies, ainsi que 5 enquêtes de fréquentation des sites touristiques. Il faut souligner la mise à jour des Portraits communaux, cahier de 4 pages comprenant des cartes et statistiques pour chaque commune du département.

Le **service ingénierie** a accompagné 84 adhérents sur le déploiement de la démarche Cœur de vie, la recherche de financements sur des projets divers (rénovation/extension d'un groupe scolaire, sécurisation et végétalisation de l'espace urbain par exemple), ou l'élaboration d'un projet de développement local comme la création d'un lieu multi-services.

Le **pôle développement** propose une ingénierie ciblée sur les politiques de circuits courts, de tiers lieux et de desserrement économique. Ainsi 45 tiers lieux ont été accompagnés, 2 communautés de communes ont été suivies dans la mise en œuvre de leur PAT (plans alimentaires territoriaux) et un soutien fort a été apporté aux EPCI dans l'élaboration de leurs schémas de développement économique. De plus, l'agence pilote une ingénierie pluridisciplinaire, laquelle anime le comité de coordination des démarches alimentaires et PAT sur le territoire.

L'agence a mis en œuvre 130 interventions à la demande du **Conseil départemental** afin d'assurer l'interface avec les territoires sur le suivi de certaines politiques départementales. On peut citer les contrats de projets avec chaque communauté de communes, les conventions partenariales avec les PETR, la participation aux comités de pilotage des politiques territoriales de la région et de l'Etat et la réalisation de dépliants et cartographies. Par ailleurs, l'agence a mis à disposition son facilitateur graphique et la Maison des territoires pour plusieurs événements.

Le **service d'assistance numérique et informatique** a effectué 14 834 prestations, dont la moitié concerne l'assistance aux logiciels métiers liés au dépannage des logiciels, auxquelles s'ajoutent les demandes techniques sur les outils informatiques, la création de sites internet avec le programme DéSIDé, les formations des techniciens des collectivités. Le service a également travaillé à la conception de la feuille de route du numérique du département et a participé au parcours de formation des secrétaires de mairie dans le cadre d'un partenariat avec le CDG31 et le CNFPT Occitanie.

L'accompagnement à la conformité au RGPD s'est poursuivi avec 101 demandes d'assistance.

L'agence a obtenu en avril 2023 le renouvellement de son agrément formation par le Ministère de l'intérieur pour une durée de 4 ans, ce renouvellement est ininterrompu depuis 1994. De plus, comme exigé par la réglementation pour tout organisme de formation, l'agence a déclaré son activité de **formation des élus** auprès de la DREETS Occitanie. La participation des élus aux formations est en hausse avec 561 élus formés émanant de 174 communes : 51 stages du catalogue ont été organisés, complétés par 9 formations intra collectivités, à la demande de celles-ci.

La **politique d'information** de HGI-ATD est toujours soutenue avec un contenu fiable, réactif et pluridisciplinaire afin de faciliter l'exercice des mandats : 32 Fil d'actu, 21 Info-Lettre et 11 numéros du Mensuel ont été diffusés. Le site www.atd31.fr continuellement mis à jour propose également les publications de l'Observatoire. Il connaît un succès important avec une augmentation de 47,6% de la fréquentation du site (47 636 utilisateurs et 63 297 pages vues mensuellement).

Le **service administration générale**, en tant que « service support » principal, assure l'accueil et le secrétariat général avec quelques 800 courriers et plus de 15 000 mails traités en 2023, la logistique avec le suivi des locaux et des véhicules de service, la préparation du budget, son exécution, le montage et la passation de 240 marchés publics, les ressources humaines avec 15 nouveaux recrutés sur des postes vacants suite à des mutations principalement, la gestion de 221 jours de formations pour 46 agents notamment.

Parmi les projets marquants de cette année 2023 on notera la mise en œuvre des 1 607 h et l'implantation d'un logiciel de gestion du temps et de l'activité, la passation d'un marché de location et de maintenance des copieurs et de nouveaux serveurs informatiques. Le **service d'assistance informatique et numérique** a collaboré à ces projets structurants pour l'établissement.

Enfin, la **cellule communication** participe à la politique d'information de HGI-ATD par la conception graphique de différents supports en amont de l'impression par notre prestataire.

1.3 Effectif des services

L'état des effectifs de l'Agence, porté à **105 agents au 31/12/2023**, est détaillé ci-après :

	EFFECTIFS de HGI-ATD				
	Agents titulaires stagiaires	ou	Contractuels CDI	Contractuels Autres	TOTAL
Catégorie A	45		2	10	57 54%
Catégorie B	24			4	28 27%
Catégorie C	17			3	20 19%
TOTAL	86		2	17	105 100%
	82%		2%	16%	

- Les 86 fonctionnaires stagiaires et titulaires sont mis à disposition de l'Agence par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne conformément à la convention de mise à disposition de personnel signée le 27 janvier 2020. Ce document a depuis été actualisé par 4 avenants ; le dernier en date du 23 mai 2023.
- Les informations relatives au recrutement des **19 agents contractuels** que compte l'Agence sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Libellé poste	Motif contrat	Catégorie	Grade	Temps travail	Date fin de contrat
Chargé ou chargée de cartographies, infographies et de projets SIG	Vacance temporaire d'emploi permanent	B	Technicien	100	15/05/2024
Chargé ou chargée d'études observatoire territorial	Remplacement	C	Adjoint administratif territorial	100	30/09/2024
Chargé ou chargée de projets alimentation et circuits courts	Contrat 3 ans	A	Ingénieur	100	31/05/2026
Conseiller Travaux	Remplacement	B	Technicien	100	30/06/2024
Chargé ou chargée d'études alimentation des circuits courts	ATA	A	Ingénieur	100	31/01/2024
Chef ou cheffe de projets prospective et innovation territoriale	CDI	A	Attaché territorial hors classe	TNC	/
Chargé ou chargée de la coordination administrative et d'appui aux projets	CDI	A	Attaché territorial	100	/
Chargé ou chargée de projets en aménagement territorial	Contrat 3 ans	A	Attaché territorial	100	30/09/2026
Chargé ou chargée d'accueil et d'animation	Remplacement	B	Technicien	50	30/06/2024
Chargé de mission	ATA	B	Rédacteur	100	29/02/2024
Assistant ou assistante formation des élu.e-s	Remplacement	C	Adjoint administratif territorial	100	31/10/2024
Chargé ou chargée d'accueil et secrétariat	Vacance temporaire d'emploi permanent	C	Adjoint administratif territorial	100	30/04/2024
Conseiller ou conseillère juridique marchés publics	Contrat 3 ans	A	Attaché territorial	100	31/05/2026
Conseiller ou conseillère en finances locales	Vacance temporaire d'emploi permanent	A	Attaché territorial	100	23/07/2024
Coordonnateur ou coordonnatrice pôle Support et expertise aux logiciels métiers	Vacance temporaire d'emploi permanent	A	Ingénieur	100	31/01/2024
Adjoint-e chef-fe de service	Contrat 3 ans	A	Ingénieur	100	20/08/2026
Chef ou cheffe de projets études en aménagement territorial et urbanisme	Vacance temporaire d'emploi permanent	A	Attaché territorial	100	14/09/2024
Chef ou cheffe de projets études en aménagement territorial et urbanisme	Contrat 3 ans	A	Attaché territorial	100	14/10/2026
Chef ou cheffe de projets études en aménagement territorial et urbanisme	Contrat 3 ans	A	Attaché territorial	100	30/11/2025

2. Définition de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de l'agence, l'ordre du jour des assemblées générales est fixé par le conseil d'administration.

Il convient donc qu'il procède à la définition de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024.

L'article 10 précise que l'assemblée entend lecture et se prononce sur un rapport d'activité et financier, et qu'elle détermine la politique générale de l'agence.

Monsieur le PRESIDENT propose l'ordre du jour suivant :

- 1- **Approbation des PV** de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2023 et extraordinaire du 28 novembre 2023.
- 2- **Rapport d'activité** (bilan statistique d'activité, bilan des missions de chaque service, information sur les partenariats, point sur les effectifs de l'agence) : cf. point 1 détaillé ci-dessus.
- 3- **Rapport financier** (compte administratif 2023 et BP 2024)

3-1 Compte administratif 2023

En préambule, il convient de rappeler que le Conseil départemental prend à sa charge les dépenses liées aux locaux et à l'intégralité des salaires et charges sociales des agents mis à disposition auprès de l'Agence.

Ces prestations en nature, prises en charge directement par la collectivité départementale, représentaient une dépense annuelle de l'ordre de 5 057 904 € en 2023 :

- 4 219 197 € de charges salariales pour le personnel mis à disposition
- 838 707 € répartis dans la prise en charge des locaux (loyer, maintenance, entretien) et de l'affranchissement de tous nos envois aux adhérents (courrier de conseil, études et publications) et prestataires

- Recettes de fonctionnement : 382 151,69 € dont

- Cotisations annuelles des collectivités adhérentes (programme DéSIDé31 inclus) : 375 080,68 €

- Participations des collectivités non adhérentes aux formations d'élus : 5 455,00 €

- Autres produits spécifiques (remboursement assurances...) : 1 616,01 €

L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice antérieur (2022) était de 466 396,32 €.

- Recettes d'investissement : 89 493,14€ dont

- L'amortissement des immobilisations (recettes d'ordre) : 78 120,38 €

- Les remboursements du FCTVA : 11 372,76 €

- L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2022 était de **187 383,02 €**.

- Dépenses de fonctionnement : 605 735,24 € dont 527 614,86 € en dépenses réelles et 78 120,38 € en opérations d'ordre (dotation aux amortissements).

Les postes les plus significatifs portent sur :

Organisation des formations des élus : 44 622,26 €

Maintenance de matériels : 45 435,29 €

Supports de communication (publications, catalogues,) : 32 353,50 €

Documentation : 72 776,15 €

Location de logiciels, copieurs et autres matériels : 183 438,98 €

Le taux de réalisation global des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 67 % (rappel du montant des crédits votés : 788 871,32 €) contre 56 % pour l'exercice précédent.

▪ Dépenses d'investissement : 103 499,42 € dont :

Acquisition de biens incorporels (licences ou équivalent) : 19 918,08 €

Achat de matériel informatique et téléphonique : 71 586,04 €

Achat de mobiliers et matériels : 9 353,58 €

Autres immobilisations (valises de transport, câblages, etc) : 2 641,72 €

Le taux de réalisation global des dépenses réelles d'investissement s'établit à 62 % (rappel du montant des crédits réels votés : 260 438,78 €) contre 43 % l'année précédente (en incluant les restes à réaliser).

Résultat de fin d'exercice 2023

Réalisés	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Section de fonctionnement	605 735,24 €	382 151,69 €	- 223 583,55 €
Section d'investissement	103 499,42 €	89 493,14 €	- 14 006,28 €
Résultat global 2023	709 234,66 €	471 644,83 €	- 237 589,83 €

3-2 Budget primitif 2024

▪ Recettes prévisionnelles de fonctionnement : 658 183 € dont :

Cotisations annuelles des collectivités adhérentes : 387 100,00 €

Participations des adhérents au programme DéSIDé31 : 10 200,00 €

Participations des collectivités non adhérentes aux formations d'élus : 10 000 €

Autres produits spécifiques (mandats annulés ...) : 8 070,23 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice antérieur (2022) : 242 812,77 €

Diminution de 24 % des prévisions de recettes de fonctionnement par rapport à 2023. Compte tenu de l'excédent de fonctionnement précédent, il n'a pas été jugé nécessaire cette année de solliciter une participation du Conseil départemental

▪ Dépenses prévisionnelles de fonctionnement : 658 183 € dont :

Supports de communication de l'Agence : 26 408 €

Politique documentaire à destination des personnels (abonnements, ouvrages) : 75 600 €

Frais de formation des personnels de l'Agence : 32 400 €

Organisation des formations des élus (rémunération, prise en charge des frais des intervenants, restauration et autres frais) : 40 500 €

Prestation d'assistance et autres honoraires (dont projet d'établissement) : 69 520 €

Solution logicielle liée à la mutualisation d'un DPD au profit des adhérents : 19 500 €
Programme « DéSIDé 31 » et mise en œuvre de la feuille de route du numérique : 67 026 €

Abonnements et Locations de logiciels informatiques : 64 200 €

Diminution de 24 % des prévisions des dépenses de fonctionnement par rapport à 2023

- Recettes prévisionnelles d'investissement : 270 197,00 € dont :

FCTVA et dotations diverses (provision pour risques et charges) : 7 734,11 €

Opérations d'ordre : 89 086,15 €

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 173 376,74 €

Par rapport au budget 2023, cette prévision est en baisse de 4 % du fait de la diminution du FCTVA, suite à un changement de réglementation qui limite l'éligibilité des coûts des prestations informatiques aux infrastructures type « cloud » ou « nuage », et d'autre part, de la baisse de l'excédent d'investissement à reporter.

- Dépenses prévisionnelles d'investissement : 270 197,00 € dont :

Celles-ci sont en hausse de 4% par rapport au budget précédent.

Comme précisé lors du DOB, les priorités pour l'année 2024 portent sur les postes suivants :

Achat de licences ou montée de versions de logiciels existants : 33 100,00 €

Renouvellement de matériels informatiques : 63 000,00 €

Changement de matériels de téléphonie et de l'infrastructure : 56 000,00 €

Par ailleurs, sont également provisionnés des crédits en investissement pour :

Frais d'insertion : 1 500,00 €

Compléments de matériel et mobilier de bureau : 6 000,00 €

Autres équipements : 1 000,00 €

Immobilisations sur le bâti ou aménagements : 5 000,61 €

Provision pour remplacement de véhicules de service : 36 289,91 €

Immobilisations en cours, AP/AE ou imprévu : 10 647,40 €

Reste à Réaliser (RAR) de l'exercice antérieur : 57 659,08 €

Vue d'ensemble du budget primitif 2024, hors la mise à disposition du personnel et des locaux, dont le coût est pris en charge par le Conseil Départemental (environ 5 millions €) :

Budget primitif 2024	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	658 183,00 €	658 183,00 €
Section d'investissement	270 197,00 €	270 197,00 €
TOTAL DU BUDGET	928 380,00 €	928 380,00 €

4- Détermination de la politique générale de l'agence :

- Le suivi des recommandations de la CRC : un rapport relatif à l'état d'avancement des 7 recommandations et des observations émises doit être remis à la CRC d'ici le 8 octobre 2024.
Celles-ci ont trait au projet d'établissement, aux règlements d'intervention de l'agence, au bilan des prestations de HGI-ATD pour le compte du département, à l'évaluation des prestations auprès des adhérents, aux problématiques RH (mise à disposition des agents, cadrage du recours aux contractuels), au respect du principe de sincérité budgétaire eu égard au report des excédents, à l'autonomie de l'agence, à la Maison des territoires.
- La participation de l'agence à la mise en œuvre de la Feuille de route du numérique du département : dans le cadre de la feuille de route du numérique départementale 2024-2030 présentée en session du Conseil Départemental le 26 mars, HGI-ATD mettra en œuvre plusieurs actions dans le cadre du futur catalogue de services :
 - Cybersécurité : accompagnement des collectivités à l'acculturation et l'amélioration de la sécurité de leur système d'information grâce à un audit.
 - Sauvegardes mutualisées : mise à disposition des adhérents d'un environnement de sauvegarde de leurs données.
 - Pack d'identité numérique : nouvelle proposition graphique des sites Internet développées pour les communes en proposant un design plus moderne. La prestation Désidé31 sera aussi étoffée par la fourniture d'adresses mails institutionnelles.
 - DPO Mutualisé : accompagnement à la mise en conformité liée au règlement général pour la protection des données.
 - Outils collaboratifs : développement d'une offre d'outils collaboratifs basée sur NextCloud qui est une plateforme proposant un espace collaboratif de travail et de gestion de fichiers/données.
 - Évaluation de la maturité numérique : développement et mise à disposition d'un outil innovant, baptisé Pix Territoires.
 - SIG 31 : permettre aux adhérents de bénéficier d'un accès à une plateforme ouverte pour consulter des données géographiques mises à la disposition par le CD31 et HGI, le géo-observatoire.
- Le programme formation des élus 2025 : bilan du 1^{er} semestre 2024, formations du second semestre et perspectives du programme 2025 afin d'accompagner les élus sur leur dernière année de mandat.
- La relance du club ADS : l'instruction des autorisations d'urbanisme, ou application du droit des sols (ADS), est assurée pour les communes disposant d'une carte communale ou d'un PLU, soit directement par la commune, soit au travers d'un service mutualisé au niveau intercommunal.
Ces services rencontrent des difficultés qui ont été analysées en 2023, à la demande de certains élus.
Pour y répondre, le service urbanisme de HGI-ATD a créé une structure informelle, nommée « Club ADS », de partage d'informations et d'échanges d'expériences entre les différents services d'ADS du département.
Une première publication de veille juridique a été transmise en avril et un premier temps d'échanges interviendra fin mai.

- La participation de l'agence dans les réseaux professionnels
 - o Salon des maires du 26 au 28 septembre (Journées territoriales) co-organisé par l'AMF31. Il est prévu que l'agence dispose d'un stand comme à l'accoutumée. Pour l'édition 2024, elle animerait en plus une table ronde et/ou des mini conférences dont les thématiques restent à définir.
 - o Réseaux des juristes et des urbanistes des ATD : ces rencontres ont lieu les 6 et 7 juin à Pau (juristes) et les 27 et 28 juin à Strasbourg (urbanistes). Ces rencontres permettent aux agents d'enrichir leurs compétences par le partage d'expériences et la participation à des ateliers thématiques notamment.

5- Questions diverses

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité :

- De prendre acte de la présentation de la synthèse du rapport d'activité 2023 ;
- De valider la définition de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire : approbation des PV de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2023 et extraordinaire du 28 novembre 2023, rapport d'activité et financier, définition de la politique générale de l'agence.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI